



Présents : Mmes et MM ALLANOT, BAREILLE, CAMPOS, CAPDEVILLE, CAYRON, DOUARD, HUSTET, LACROIX, LAFFAILLE, LALANNE, LAPLACE-NOBLE, LENOIR, MALABAT, PEYROULET, REIMANN, SENTAURENS, TADDEI

Absent ayant donné procuration : Mme BERGE (Mme LACROIX), M. CHAPOTHIN (M. PEYROULET), M. GELIZE (M. MALABAT), Mme LANDRIEU (M. ALLANOT), Mme VIRLOGEUX (Mme SENTAURENS)

Absent excusé : M. PROVENCE

Secrétaire de séance : M. CAYRON.

La séance est ouverte à 19 h par la lecture du compte rendu de la séance précédente.

Monsieur Bernard PEYROULET, Maire, soumet à l'approbation ce procès-verbal. Accord à l'unanimité.

Partie Formelle

- Convention de prêt à usage

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les conventions de prêt à usage, conclues avec des exploitants agricoles de la Commune afin de mettre à disposition des parcelles communales.

Il donne lecture du texte de la convention dite « prêt à usage » qui définit les modalités de mise à disposition du terrain et le versement d'une redevance forfaitaire en fonction du barème des fermages établi chaque année par arrêté du Préfet des Pyrénées Atlantiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les termes des conventions.
- **CHARGE** Monsieur le Maire des négociations et de la signature des conventions à intervenir.

- C A F : Convention d'Objectifs et Fonctionnement-Prestation de service – ALSH Extrascolaire et périscolaire

La Caisse d'Allocations Familiales propose de signer deux conventions d'objectifs et de fonctionnement.

Il s'agit d'un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil de loisirs sans hébergement extrascolaire et périscolaire.

Les conventions sont conclues à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2025.

Après présentation du projet de conventions, Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** les conventions d'objectifs et de fonctionnement pour la période du :
1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions jointes en annexe.

- Conventions de servitude ENEDIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** l'établissement d'une convention de servitude, suite à la mise en œuvre d'une artère souterraine de ligne électrique pour le raccordement de :
 - 3 logements sociaux OPH 65 sur la parcelle AP 1245 – Rue Béarn
 - 6 logements sociaux OPH 65 sur les parcelles AE 491-800-801- – Chemin du Stade
- **CHARGE** Monsieur le Maire des démarches administratives et signatures.

- CCLB - Délégation donnée au Maire pour signature de la convention pour l'organisation des ateliers jeunes

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de sa politique jeunesse la Communauté de communes des Luys en Béarn met en œuvre des ateliers jeunes afin de permettre à des jeunes âgés de 14 à 17 ans de découvrir le monde du travail.

L'Association Vie et Culture et la CCLB sont chargées de l'encadrement pédagogique et technique.

A cet effet, il convient d'autoriser le Maire à signer une convention permettant le remboursement à la Communauté de communes des bourses de 90 € par jeune sauvagnonnais participant à l'atelier sur la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute convention permettant le remboursement de la Communauté de Communes des Luys en Béarn à la Commune.

- Marché public en procédure adaptée pour le choix de la Maitrise d'œuvre pour la construction d'un nouveau dojo et d'une aire de jeux extérieurs

Vu le code de la commande publique

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 06 mai 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DECIDE** d'autoriser M. le maire à signer les marchés publics suivants :

Programme : Construction d'un nouveau dojo et d'une aire de jeux extérieurs

Lot 1 : Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un nouveau dojo et d'une aire de jeux extérieurs

Entreprise retenue : SCPA BIDEGAIN & DE VERBIZIER - 3 rue de Buros - Z.I. Berlanne - 64160 MORLAAS

Montant du marché : 69 264 € HT

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Partie Informelle

- Le nouveau responsable des Services Techniques M. POMMÉ Vincent a pris ses fonctions au début du mois.

- « Collecte Mobile, un geste pour ma ville » la Commune s'est engagée dans ce challenge dans le cadre du partenariat de l'Association des Maires des Pyrénées-Atlantiques et la Société Orange pour favoriser le recyclage des téléphones portables. Un collecteur est à disposition à l'accueil de la Mairie.

- Un point sur les travaux en cours est fait. Plusieurs réunions d'information vont être menées dans le cadre de futurs projets d'aménagement et de sécurisation.

- La commune participe au schéma directeur cyclable pour améliorer les conditions de déplacement à vélo sur le territoire, et organise dans ce cadre un atelier de concertation le 16 juin à 18h en Mairie.

- Projet Pays du Béarn : « La Nuit sous un autre jour »

Sauvagnon s'engage parmi les 40 communes pilotes (dont 5 de la CCLB). Il s'agit de prendre en compte la protection de la biodiversité avec la gestion de l'éclairage public. Une étude technique va être menée durant l'été par le syndicat de l'Electrification pour aboutir à des recommandations chiffrées et des préconisations pour réduire les impacts en lien avec l'étude pour préserver la biodiversité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h00.

Fait à SAUVAGNON, le 12 mai 2022
Le Maire,


Bernard PEYROULET